

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 4 mars 2024, le comité syndical a été reconvoqué pour le 11 mars 2024 (séance sans quorum).

La séance est ouverte par Monsieur Gérard MOULINIER, Président, qui remercie les membres présents.

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Luc CANTET, Conseiller aux décideurs locaux, de sa présence.

Monsieur le Président invite le comité syndical à passer à l'ordre du jour et désigne Monsieur Serge BROUDICHOUX comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture des pouvoirs des communes excusées :

Pouvoir Mme BOUSQUET Marie Hélène, GREZILLAC à M. Bernard FONMARTY, SAINTE TERRE
Pouvoir Mme Maryse FERENBACH, GOURS à M. Alain CHIAROTTO, GALGON
Pouvoir M. Christophe GALAN, ST MARTIN DE LAYE à Mme MUNOZ Karine, BAYAS
Pouvoir M. NAFZIGER William, DOULEZON à M. Didier PAQUIER, GENSAC
Pouvoir M. Olivier BUREAU, GENISSAC à Monsieur le Président
Pouvoir Mme Maryline GARNIER, PUYNORMAND à M. MOUCHEBOEUF Bernard, CADARSAC
Pouvoir M. Michel BRUN, LUGASSON à M. BOUCHE Jean-Michel, CESSAC
Pouvoir M. DELAIRE Claude, LUSSAC à M. Jacques LAFON, ABZAC
Pouvoir Mme KUNIKA Christelle, MOUILLAC, à M. GRELAUD Jean-François, FRONSAC
Pouvoir M. Didier BIDOU, ST SEURIN/L'ISLE à M. Serge BROUDICHOUX, PETIT PALAIS ET CORNEMPS
Pouvoir M. FAVRE Christian - LALANDE DE FRONSAC à M. FROMENTIER, GUILLAC
Pouvoir Mme CARLE Marie France, ST PHILIPPE D'AIGUILHE à Mme LAGUERIE Rosine, SABLONS
Pouvoir M. MAIRE Gérard, LA RIVIERE, à Mme Monique JULIEN, LIBOURNE

ORDRE DU JOUR :

1° Demandes de retrait du SIVU formulées par les communes de CESSAC – FOSSÈS ET BALEYSSAC – FRONTENAC - SAINT SULPICE DE FALEYRENS et CADARSAC

Monsieur le Président rappelle la procédure et que celle-ci a été stoppée en 2021 par la Sous-Préfecture pour manque d'étude d'impact. A ce jour, le chenil était en attente de la validation par la Sous-Préfecture. Un courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 13/02/2024 a indiqué que 5 communes pouvaient faire l'objet d'un retrait : CADARSAC, CESSAC, FOSSES ET BALEYSSAC, FRONTENAC et SAINT SULPICE DE FALEYRENS avec une mise au vote de ces retraits dans un délai de trente jours.

Monsieur le Président précise qu'un vote pour la sortie de ces 5 communes va amener, sur le plan financier à des dédommagements au titre de l'actif qui reste conservé par le syndicat mais également à une répartition des charges de fonctionnement sur les communes restantes. Monsieur CANTET approuve et indique qu'une convention devra être établie entre le chenil et les communes sortantes.

Monsieur le délégué de Saint Denis de Pile souhaite prendre la parole. Il déplore le mélange des animaux sains et malades ainsi que le déficit de promotion de l'adoption qui permettrait de réduire la surpopulation des installations. Il indique que lors du vote il s'abstiendra.

Séverine explique que depuis 2016 des boxes d'isolement ont été construits, permettant l'isolement des chiens malades. De plus, un rapport récent de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) conclut à une bonne tenue du chenil. L'intervention des services de la DDPP pour le contrôle est inopinée et n'a pas indiqué de surpopulation. Concernant la promotion de l'adoption, un toiletteur intervient sur le chenil et le site internet est mis régulièrement à jour.

Monsieur le Maire de CADARSAC prend la parole et donne lecture du courrier qu'il a adressé par mail le 4/03/2024 aux membres du SIVU.

Monsieur le Maire de Roquebrune reproche des propos orientés dans la convocation adressée par Monsieur le Président.

Monsieur le Président répond qu'il semble normal de prévenir les membres du SIVU qu'un retrait de communes implique que la charge financière du chenil sera reportée sur les communes restantes et qu'une indemnisation de l'actif est à prévoir en faveur des communes sortantes.

Monsieur le Maire de Roquebrune relate un problème de capture en 2022 de deux gros « molosses ».

Monsieur le Président rappelle qu'en cas de danger la brigade cynophile des pompiers peut intervenir.

Un débat se poursuit sur l'étude d'impact à fournir....

Madame Monique JULIEN donne lecture de la procédure à suivre pour un retrait et ajoute qu'il s'agit d'une procédure longue mais qui ne peut pas se réaliser sans l'aval de la Sous-Préfecture.

Monsieur le Président précise que préserver le SIVU Chenil du Libournais c'est préserver le service public, le personnel et tient à citer un extrait du discours d'un Maire membre du syndicat, présent à cette assemblée, qui lors de ses vœux à prononcer très justement la phrase suivante : « ensemble on est plus fort ! »...

Monsieur le délégué de Frontenac souhaite prendre la parole et rappelle qu'une première demande de retrait avait été faite en 2021 mais qu'elle n'était pas correcte sur la forme car il manquait l'étude d'impact. Ensuite, il présente des calculs sur l'impact de la sortie de sa commune.

Après ces échanges, Monsieur le Président propose de passer au vote par bulletins secrets. Les délégués présents sont appelés pour voter.

<p style="text-align: center;">1- Délibération : Demandes de retrait du SIVU formulées par les communes de CESSAC – FOSSÈS ET BALEYSSAC – FRONTENAC SAINT SULPICE DE FALEYRENS et CADARSAC</p>

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 NOVEMBRE 1983 Création - modifié successivement les 1er OCTOBRE 1991, 17 FÉVRIER 1993, 6 AOÛT 1993, 29 MARS 1996, 7 NOVEMBRE 1996, 26 MAI 1997, 27 AVRIL 1998, 27 AVRIL 1999, 5 NOVEMBRE 1999, 5 AVRIL 2000, 6 JUILLET 2000, 10 JANVIER 2001, 13 JUIN 2001, 14 MAI 2002, 12 SEPTEMBRE 2002, 21 AOÛT 2003, 13 AOÛT 2004, 20 AVRIL 2005, 7 JUIN 2006, 29 JANVIER 2007, 21 MAI 2007, 1^{er} JUILLET 2009, 18 JUIN 2010, 7 AOÛT 2012, 30 OCTOBRE 2013, 2 MARS 2015, 3 décembre 2015, 9 février 2017 – portant à 122 communes le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations avec études d'impact des communes de CADARSAC, CESSAC, FOSSÈS ET BALEYSSAC, FRONTENAC et SAINT SULPICE DE FALEYRENS demandant le retrait du SIVU Chenil du Libournais ;

VU les demandes de retrait du syndicat formulées par les communes de :

- CADARSAC
- CESSAC

- FOSSÈS ET BALEYSSAC
- FRONTENAC
- SAINT SULPICE DE FALEYRENS

CONSIDÉRANT que le SIVU a été créé pour répondre à l'obligation des communes de détenir un service de fourrière et de répondre à un intérêt commun ;

CONSIDÉRANT que l'intérêt du SIVU est de proposer aux communes un service de fourrière en mutualisant les coûts de fonctionnement de la structure ;

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical s'est prononcé **défavorablement** au retrait des cinq communes : CADARSAC, CESSAC, FOSSÈS ET BALEYSSAC, FRONTENAC et SAINT SULPICE DE FALEYRENS par :

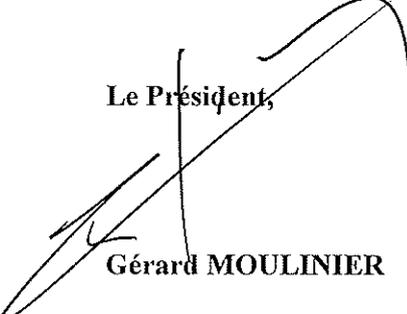
27 voix contre
23 voix pour
2 abstentions
4 nuls

Etant précisé que ces cinq demandes de retrait devront, dans un second temps, être soumises, pour décision majoritaire, auprès de chaque commune adhérente, avant qu'un éventuel arrêté préfectoral modificatif soit établi.

Délibération approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures, non sans avoir remercié une nouvelle fois, l'ensemble des délégués présents et la Ville de Pomerol pour le prêt gratuit de la salle de réunion de la Maison des Associations.

Le Président,


Gérard MOULINIER

Le Secrétaire,


Serge BROUDICHOUX

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CHENIL DU LIBOURNAIS**



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONSTITUTIF DU 17 NOVEMBRE 1983

Siège Social : Mairie de Libourne – 33500

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

PROCES-VERBAL SEANCE DU 11 MARS 2024

La réunion du 4 mars 2024 n'a pas obtenu le quorum						
Communes adhérentes : 122	L'an deux mille vingt quatre, le onze du mois de mars à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du chenil du Libournais, légalement convoqués, se sont réunis, à la Maison des Associations, à POMEROL, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard MOULINIER Secrétaire de séance : Monsieur Serge BROUDICHOUX Date convocation : 05/03/2024					
Quorum : pas de quorum 2ème						
Nombre de présents : 43						
Nombre de votants : 56						
Pouvoirs : 13						
Vote pour : 23						
Vote contre : 27						
Abstention : 2 Nul : 4						
2ème séance	DELEGUES (P = présent - E = excusé - (*) = Pouvoir)					
122 communes		P	E	Nom Suppléant	P	E
ABZAC	LAFON Jacques	X		GODARD Catherine		
ARVEYRES	PEREZ Benoît			GAILLARD Isabelle		
AURIOLLES	BERNARD Alette			PROUILLAC Alain		
BARON	S. CERF			H. THARAUD		
BAYAS	DAUDRE Alexandra	X		C. RAYMOND		
BELVES DE CASTILLON	DE FONTENAY Marie France			LATOURNERIE Marie-Line		
BONZAC	MUNOZ Karine	X		BEGUIN Gilles		
BOSSUGAN	TRAVANUT Jean-Paul					
BRANNE						
CABARA	DUPUIS-RABION Robert			FOURNIL Florence		
CADARSAC	MOUCHEBOEUF Bernard	X		BOISARD Joachim	X	
CADILLAC EN FRONSADAIS	NAULEAU			DUBOURDIEU		
CAMIA ET ST DENIS	ROUSSET JB					
CAMPS SUR L'ISLE	CARREAU Nicole	X		HAINAUT Caroline		
CASTILLON LA BATAILLE	FERAUDET Gérard			TRACHET Patrick		
CESSAC	TINOT Nathalie			BOUCHER	X	
CHAMADELLE	REY Jean-Marie			GOSSELIN Delphine		
CIVRAC SUR DORDOGNE	ANGELY Jacques			BURTAUX Alain		
COUBEYRAC	BOUILON Bernard	X		DUTHEILLET DE LAMOTHE Hugues		
COUSTRAS	ROUSSELLE Grégoire	X		RAMOS Laura		
DAIGNAC	ZANARDO Michel	X		SIUTAT Christian		
DARDENAC	LUMINO Odile					
DOULEZON	NAFZIGER William	(*)		BOISSON Michel		
ESPIET	GUIONNEAU Claire			TRIJASSON Arnaud		
FLAUJAGUES	Eymeri Roger			VAN DER ZEE Maximiliaan		
FOSES ET BALEYSSAC	DOUX Alain	X		STAURI Catherine		
FRANCS	BERBAIN Anne			REVERDEL Didier		
FRONSAC	GRELAUD Jean-François	X		MILLAIRE Jean-Yves		
FRONTENAC	CONFOLENS Armand			SCHEID Yves	X	
GALGON	CHIAROTTO Alain	X				
GARDEGAN ET TOURTIRAC	CARTEAU Lucie			LUBIATO Valérie		
GENISSAC	BUREAU Olivier	(*)		LELEU Pascal		
GENSAC	PAQUIER Didier	X		LOPEZ Emmanuel		
GOURS	FERENBACH Maryse	(*)		FLORY Laurent		
GREZILLAC	BOUSQUET Marie	(*)		LABAYE Catherine		
GUILLAC	FROMENTIER Jacky	X		CASSIN-CAPRAIS Nadège		
GUITRES	MOULINIER Ludovic			BOURSEAUD Sandrine		
JUGAZAN	ROUSSILLON Ludovic			SUSSANGERAS Xavier		
JUILLAC	GERALD Frédéric			TARIS Olivier		
LAGORCE	GERARD Marie-Hélène			DIEU Christine		
LA LANDE DE FRONSAC	FAVRE Jean Christian	(*)		BLANC Frédérick		
LALANDE DE POMEROL	TARENDEAU Stéphane	X		BYCZEK Audrey		
LAPOUYADE	BOULANGER Rose-Laure			MINBIELLE Anaïs		
LA RIVIERE	MAIRE Gérard	(*)		KHALDI Fouzia		
LE FIEU	AUDOUARD Matthieu			PLUVINAGE Alain		
LES ARTIGUES DE LUSSAC	DELCOURT Sophie			DUPAS Joël		
LES BILLAUX	PECHEREAU Philippe			HAMEL Ghislaine	X	
LES EGLISOTTES	BLAZY Carole			GUERIN Claude		
LES PEINTURES	Bruno BERTEAU			Véronique BITTARD		
LES SALLES DE CASTILLON	DE WAEGENEER Yves			DE WAEGENEER Yves		

LIBOURNE	JULIEN Monique	X		VOGIN Ghislaine	
LISTRAC DE DUREZE	BAÉZA Jean-Marc	X		MANZAC Jean-Pierre	X
LUGAIGNAC	ROLLAND Lucas			HERNANDEZ Benoît	
LUGASSON		(*)			
LUGON L'ILE DU CARNEY	BYTNAR Isabelle			VIELFAURE Eric	
LUSSAC	DELAIRE Claude	(*)		BOUDOT Vincent	
MARANSIN	CHEVRIER Patrick			DELEU Patrice	
MERIGNAS	CIRA Gilles	X		LALANNE Jacques	
MONTAGNE	LAMOUREUX Marie-Françoise	X		BURGAUD Monique	
MOUILLAC	KUNIKA Christelle	(*)		DELAME Charlotte	
MOULIETS ET VILLEMARTIN	GRENIER Nathalie	X		DUBREUIL J.L.	X
MOULON	CHOLET Julie	X		MAGNAN Cindy	
NAUJAN ET POSTIAC	NEBOUT Janine	X		SIMONNET Florian	
NEAC	BORDES Catherine			COURTY Serge	
NERIGEAN	LAMAISON Jean-Luc			LOMAZZI Bernard	
PERISSAC	VIGIER Valérie			GROMENIL Annabelle	
PESSAC/DORDOGNE	GOBERT François	X		PEYTHIEU Noëlie	
PETIT PALAIS ET CORNEMPS	BROUDICHOUX Serge	X		JOCELYNE Nathalie	
POMEROL	RAYNIER Caroline	X		PETIT Romain	
PORCHERES					
PUISSEGUIN	GOMME Séverine			DUMONT Mireille	
PUJOLS	KIEFFER Nathalie	X		CHAPUIS Thierry	
PUYNORMAND	GARNIER Maryline	(*)		BERNEDE Mireille	
RAUZAN	MARTIN Bernard			SILVA François	
ROQUEBRUNE	GRANEREAU Denis	X		VAN PAEMELEN Laurent	
RUCH	BELIN David			BAÉZA Nicole	X
SABLONS	LAGUERIE Rosine	X		DAÏLLY Sylviane	
SAILLANS	LESPINASSE François			MOULEDOUS Jérôme	
SAVIGNAC DE L'ISLE	DE JESSE				
ST AIGNAN	CHEVALIER Nicolas			CHEVALIER Frédérique	
ST ANTOINE SUR L'ISLE	GADEAUD Didier			FUNK Jean-Jacques	
ST AUBIN DE BRANNE	FAURE Robert			DUCLOT Quitterie	
ST CHRISTOPHE DE DOUBLE	PILLET Anne-Sophie			BERJONNEAU Jacques	
ST CHRISTOPHE DES BARDES	BAUDERE Hervé			MOI Elodie	X
ST CIBARD	BORDENEUVE Virgil			DELPY Fabien	
ST CIERS D'ABZAC	DIOSO Félix			NEUVILLERS Sandra	
ST DENIS DE PILE	LAURENT Jean-Paul	X		BERTHOMME Marie-France	
ST EMILION	APPOLOT Joël			DUPONTEIL Daniel	
ST ETIENNE DE LISSE	MADILLAC			VERDON	
ST GENES DE CASTILLON	SAGASTI Laurent	X		PEYRAT Sylvie	
ST GENES DE FRONSAC	PARACHOU Véronique			ACENA Sandrine	
ST GERMAIN DU PUCH	LAVEAU Michel			CHABANAIS Guy	X
ST GERMAIN LA RIVIERE	BRUN Marie-France			ESPINOSA Brigitte	
ST HIPPOLYTE	BÉCUE Brigitte	X		FOURCADE Marie-Hélène	
ST JEAN DE BLAIGNAC	LEFEBVRE Olivier			JIMENEZ Catherine	
ST LAURENT DES COMBES	MARTIN Viviane	X		DUCHAMP Benjamin	
ST MAGNE DE CASTILLON	MANO Myriam				
ST MARTIN DE LAYE	GALAN Christophe	(*)		CLAUZURE Damien	
ST MARTIN DU BOIS	ROUMEGOUX Laurent	X			
ST MEDARD DE GUIZIERES	CONTE JAUBERT Mireille	X		Patricia VIAUD	
ST MICHEL DE FRONSAC	JOUBERT Alain			THIBAudeau Didier	
ST PEY D'ARMENS	MARCHIVE Véronique			JULIEN Véronique	
ST PEY DE CASTETS	GAQUIERE Thierry			RATEAU Henir	
ST PHILIPPE D'AIGUILHE	LOSHOUARN Samuel	(*)		CARLE Marie France	
ST QUENTIN DE BARON	SARROSTE Cécile			GOICHON Marie	
ST ROMAIN LA VIRVEE	LEPOTIER David			ROULAUD Line	
ST SAUVEUR DE PUYNORMAND	MOULINIER Gérard	X		VIALE Anne-Marie	
ST SEURIN SUR L'ISLE	BIDOU Didier	(*)		JARJANETTE Patrick	
ST SULPICE DE FALEYRENS	CAMUT Françoise			SERVANT Céline	
ST VINCENT DE PERTIGNAS	MAURY Martine			JACQUES Claudette	
STE COLOMBE	VIGEAN Jean-Pierre			PIRON Daniel	
STE FLORENCE	SOUPRE Lionel			LACOSSE Sébastine	
STE RADEGONDE	PERRIER Jean-Pierre			SAVRIN Fabienne	
STE TERRE	FONMARTY Bernard	X		CANTE Antoine	
TARNES	DEJEAN Josian			AMOUREUX Maryse	
TAYAC	BARRET Elsa			CORDOBA Vanessa	
TIZAC DE CURTON	MATTIAUDA Sylvain	X		PLATON Serge	
TIZAC DE LAPOUYADE	LAVILLE Nathalie				
VAYRES	CASSIN Béatrice	X		SOUSTELLE Gilles	X
VERAC	LÉON Frédéric			CARRIÉ Geneviève	
VIGNONET	ARNAUD Thierry			OMER François	
VILLEGOUGE	NONCLE Delphine			BOULIN Sylvie	

(*) Pouvoir Mme BOUSQUET Marie H�el�ene, GREZILLAC � M. Bernard FONMARTY, SAINTE TERRE	(*) Pouvoir M. DELAIRE Claude, LUSSAC � M. Jacques LAFON , ABZAC
(*) Pouvoir Mme Maryse FERENBACH, GOURS � M. Alain CHIAROTTO, GALGON	(*) Pouvoir Mme KUNIKA Christelle, MOUILLAC, � M. GRELAUD Jean-Fran�ois, FRONSAC
(*) Pouvoir M. Christophe GALAN, ST MARTIN DE LAYE � Mme MUNOZ Karine, BAYAS	(*) Pouvoir M. Didier BIDOU, ST SEURIN/L'ISLE � M. Serge BROUDICHOUX, PETIT PALAIS ET CORNEMPS
(*) Pouvoir M. NAFZIGER William, DOULEZON � M. Didier PAQUIER, GENSAC	(*) Pouvoir M. FAVRE Christian - LALANDE DE FRONSAC � M. FROMENTIER, GUILLAC
(*) Pouvoir M. Olivier BUREAU, GENISSAC � Monsieur le Pr�sident	(*) Pouvoir Mme CARLE Marie France, ST PHILIPPE D'AIGUILHE � Mme LAGUERIE Rosine, SABLONS
(*) Pouvoir Mme Maryline GARNIER, PUYNORMAND � M. MOUCHEBOEUF Bernard, CADARSAC	(*) Pouvoir M. MAIRE G�rard, LA RIVIERE, � Mme Monique JULIEN, LIBOURNE
(*) Pouvoir M. Michel BRUN, LUGASSON � M. BOUCHE Jean-Michel, CESSAC	

